

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 03 mars 2026

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 026-212601249-20260303-DEL_2026_009_1-DE



Le trois mars deux mille vingt-six le conseil municipal de la commune d'Etoile-sur-Rhône, dûment convoqué en date du 24 février 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHAZAL, Le Maire

PRESENTS (22) : Françoise CHAZAL, Yoann DURIF, Florence CHAREYRON, Yves PERNOT, Christophe LAVIGNE, Anne-Marie DUBOIS, Daniel IMBERT, Christiane PERALDE, Odile MOURIER, Christian SALENDRES, Pierric PAUL, Marie-Claire FAURE, Christian BERNARD, Nathalie DUCROS, Françoise DELAMONTAGNE, Jean-Christophe CHASTANG, Fabrice GIRAudeau, Valérie LECLERE, Christine GONÇALVES CARDOSO, Anne KLEINHENY, Isabelle LEO, Marcel DATIN

Absents ayant donné pouvoir (1) : Adrien CHAPIGNAC pouvoir à Françoise CHAZAL.

Absents (3) : Emilien TERRAS, Cécile MVOGO, Sandrine POGGI.
Mme Anne-Marie DUBOIS est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 27 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 26

DEL-2026-009) BUDGET PRINCIPAL VOTE DU BP 2026

Vu les articles L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° DEL-2026-002 du 27 janvier 2026 indiquant que le conseil municipal a pris acte du rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2026

Vu le projet de budget primitif 2026 du budget principal ;

Vu l'avis de la commission Finances en date du 23 février 2026

Madame le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2026 dont les sections s'équilibrent de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	6 840 000 €	6 840 000 €
INVESTISSEMENT	4 569 000 €	4 569 000 €
TOTAL	11 409 000 €	11 409 000 €

Le Budget est voté par chapitres budgétaires. Les tableaux ci-après récapitulent les prévisions budgétaires par chapitre et pour chaque section (montants en €).

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	1 967 000,00
012	Charges de personnel	2 583 300,00
014	Atténuation de produits	111 000,00
65	Autres charges de gestion	658 317,00
66	Charges financières intérêts	35 000,00
67	Charges exceptionnelles	6 000,00
68	Provisions	20 000,00
TOTAL DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT		5 380 617,00
042	Opérations d'ordre entre sections	870 000,00
023	Virement à la section investissement	589 383,00
TOTAL		6 840 000,00

RECETTES FONCTIONNEMENT		BP 2026
013	Atténuation de charges	42 400,00
70	Produits des services	345 000,00
73	Impôts et taxes	2 495 600,00
731	Fiscalité locale	2 084 000,00
74	Dotations et participations	753 000,00
75	Autres produits de gestion	143 000,00
76	Produits financiers	20 000,00
77	Produits exceptionnels	700,08
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		5 883 700,08
042	Opérations d'ordre entre sections	32 500,00
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	923 799,92
TOTAL		6 840 000,00

DEPENSES INVESTISSEMENT		BP 2026
204	Subventions d'équipement versées	155 102,00
Opérations d'équipements		3 764 000,00
Sous total dépenses d'équipement		3 919 102,00
16	Remboursement capital emprunts	240 801,93
458	Opérations pour comptes de tiers (conventions co-maîtrise d'ouvrage)	2 400,00
TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT		4 162 303,93
040	Opérations d'ordre entre sections	32 500,00
041	Opérations patrimoniales	80 000,00
001	Résultat d'investissement reporté (déficit)	294 196,07
TOTAL		4 569 000,00

RECETTES INVESTISSEMENT		Envoyé en préfecture le 05/03/2026 Reçu en préfecture le 05/03/2026 Publié le 03 2026 ID : 026-212601249-20260303-DEL_2026_009_1-DE
13	Subventions d'investissement	945 817,50
16	Emprunts et dettes	0,00
Sous total recettes d'équipement		945 817,50
10	Dotation fonds divers (hors compte 1068)	229 082,42
1068	Dotation fonds divers réserves	1 823 517,08
458	Opérations pour comptes de tiers (conventions co-maîtrise d'ouvrage)	31 200,00
TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT		3 029 617,00
040	Opérations d'ordres	870 000,00
041	Opérations patrimoniales	80 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	589 383,00
TOTAL		4 569 000,00

Après en avoir délibéré

Le conseil Municipal décide à l'unanimité (23 voix pour)

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2026 du Budget Principal tel que présenté en séance et joint en annexe.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun 38 022 GRENOBLE, ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal susmentionné. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ETOILE SUR RHONE
 Le 03 mars 2026
 Le Maire,

Françoise CHAZAL